

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
**Mardi 14 septembre 2021 à Montriond**

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Forclaz :</u>	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz :</u>	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond :</u>	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine :</u>	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, VOIRIN Pierre, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets :</u>	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps :</u>	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

**Procurations :**

CASTEX Margaux (Morzine) à TROMBERT Fabien (Morzine)  
CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) à VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps)

**Délégués excusés :**

CASTEX Margaux (Morzine) et CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps)

**Délégués présents sans droit de vote :**

GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand)  
GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)  
BOYAT Sylvie (DS Seytroux)  
CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme), LARDY Sandra (chef de projet de territoire), TAVERNIER Béatrice et LECOCQ Élodie (chargées de mission Mobilité)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 8 septembre 2021

## **1- Approbation du PV de séance de la réunion du 6 juillet 2021**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 6 juillet 2021.**

## **2- Urbanisme : arrêt du PLUi-H**

Fabien TROMBERT tient à remercier tous les élus et techniciens pour le travail accompli, même s'il reste encore du travail jusqu'à l'approbation.

Yannick TRABICHET rappelle que l'arrêt du PLUi-H est l'aboutissement d'un long travail qui a commencé il y a 5 ans. C'est une satisfaction mais en même temps on sait que le PLUi-H proposé ce soir n'est pas un document parfait. Elle précise que le premier arrêt de février 2020 a permis aux nouveaux élus de se réapproprier les documents. Elle souligne que mettre en place un PLUi-H, c'est déterminer comment on dessine le territoire de demain, avec une difficulté supplémentaire, travailler à l'échelle de 15 communes qui ont toutes des spécificités mais aussi des complémentarités. Elle s'associe aux remerciements de Monsieur le Président et souligne le travail accompli par les services de la CCHC, notamment le service Urbanisme.

Jean-François souligne que l'arrêt de ce soir va venir conforter l'arrêt de février 2020 en le complétant des différentes modifications apportées par les élus afin de tenir compte notamment des remarques de la DDT.

Emmanuel REY se demande si une nouvelle concertation va être faite avec la DDT, notamment sur la question de la temporalité. Fabien TROMBERT précise que 4 points ont été abordés avec eux et que l'on sait quoi répondre.

Jean-François BAILLEUX précise que les personnes publiques associées vont maintenant mettre par écrit les observations qu'ils nous ont déjà donnés, pour certaines, oralement. Reste à savoir comme seront formulées ces observations (avis avec réserve ou pas).

Yannick TRABICHET souligne qu'il est mis en avant le droit à l'expérimentation, notamment sur les lits froids et sur la temporalité qui pourrait être considérée comme une innovation. Elle précise que l'on a des arguments à donner.

Fabien TROMBERT demande aux membres du conseil communautaire si certains élus souhaiteraient voter à bulletin secret. Aucun conseiller présent n'en ayant fait la demande, il propose donc de procéder au vote à main levée.

**Le conseil communautaire, avec 29 voix pour et 1 abstention (Sophie COTTET), arrête le PLUi-H.**

Sophie COTTET tient à expliquer la raison de son abstention. Elle souligne qu'elle n'est pas contre le PLUi-H et rappelle qu'elle avait d'ailleurs voté pour en février 2020. En revanche, elle précise qu'elle ne peut pas prendre part au vote ce soir car il n'y a pas eu, au sein de sa commune, de réunion de travail sur ce sujet.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne qu'elle a voté pour dans l'intérêt général de la CCHC. En revanche, en accord avec ses co-listiers, une discussion est à prévoir au sein du conseil municipal de Morzine.

## **3- Finances**

### **3.1 Contribution au FPIC 2021 : dérogation à la répartition de droit commun**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le montant de la contribution de l'ensemble intercommunal « Haut-Chablais » au FPIC est de 1 669 370 euros pour 2021 (contre 1 640 326 euros en 2020, soit une hausse de 1,8%). Il rappelle que, depuis la mise en place du FPIC en 2012, la répartition de la contribution entre la CCHC et ses communes membres a toujours été celle de droit commun, sauf en 2018, 2019 et 2020 où le conseil communautaire avait décidé d'opter pour une répartition dérogatoire libre en augmentant le montant de la contribution de la CCHC de manière à ce qu'aucune commune n'ait une contribution qui augmente par rapport à 2017. Il fait part de la proposition du Bureau de revenir à une répartition de droit commun mais uniquement pour la part d'augmentation 2021. Le CIF 2021 de la CCHC étant de 37,16 %, la part d'augmentation prise en charge par la CCHC serait donc de 10 825 € et le solde serait à la charge des communes selon la répartition de droit commun :

	FPIC 2018 répartition libre	FPIC 2019 répartition libre	FPIC 2020 répartition libre	FPIC 2021 droit commun	Proposition FPIC 2021
CCHC	539 863 €	644 807 €	666 650 €	620 300 €	677 475 €
La Baume	8 689 €	8 689 €	8 689 €	10 939 €	8 880 €
Bellevaux	46 140 €	46 140 €	46 140 €	51 667 €	47 042 €
Le Biot	27 628 €	27 628 €	27 628 €	32 158 €	28 189 €
La Côte d'Arbroz	11 518 €	11 518 €	11 518 €	14 153 €	11 765 €
Essert-Romand	14 668 €	14 668 €	14 668 €	17 600 €	14 975 €
La Forclaz	10 392 €	10 392 €	10 392 €	10 932 €	10 583 €
Les Gets	212 457 €	212 457 €	212 457 €	223 054 €	216 350 €
Lullin	18 713 €	18 713 €	18 713 €	21 882 €	19 095 €
Montriond	47 328 €	47 328 €	47 328 €	51 963 €	48 235 €
Morzine-Avoriaz	452 226 €	452 226 €	452 226 €	470 746 €	460 442 €
Reyvroz	12 269 €	12 269 €	12 269 €	13 533 €	12 505 €
Saint Jean d'Aulps	74 449 €	74 449 €	74 449 €	82 511 €	75 889 €
Seytroux	12 170 €	12 170 €	12 170 €	15 693 €	12 444 €
Vailly	17 595 €	17 595 €	17 595 €	23 073 €	17 997 €
La Vernaz	7 344 €	7 344 €	7 344 €	9 166 €	7 504 €
Total	1 513 449 €	1 618 393 €	1 640 236 €	1 669 370 €	1 669 370 €

A noter que, s'agissant d'une répartition dérogatoire libre, il y a 2 cas de figure :

- cas n°1 : le conseil communautaire délibère à l'unanimité des suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés) : les conseils municipaux n'ont pas à délibérer
- cas n° 2 : le conseil communautaire délibère à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés : les conseils municipaux doivent approuver la délibération de la CC à la majorité simple. Si un seul conseil vote contre, c'est la répartition de droit commun qui s'applique.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition dérogatoire libre telle qu'elle lui a été présentée.**

### **3.2 Pépinière d'entreprises DELTA et CRIC : versement des subventions 2020 et 2021**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, par convention du 16 juin 2020, la CCHC s'est engagée avec Thonon Agglo et la CCPEVA à participer au financement de la pépinière d'entreprises DELTA. Au vu des éléments communiqués par l'Agence Économique du Chablais concernant le fonctionnement de la pépinière en 2020, il propose d'apporter une contribution de 13 625,25 € au titre de l'année 2020 et un acompte de 5 028,61 € au titre de l'année 2021 (le solde sera versé après présentation du bilan 2021 au 1<sup>er</sup> semestre 2022).

Par ailleurs, il rappelle qu'une subvention de 2 500 € avait également été versée à l'AEC pour le fonctionnement du CRIC en 2020 et propose de renouveler cette subvention pour 2021, sachant que les crédits ont été prévus au budget.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.**

### **3.3 Antenne de Justice et du Droit en Chablais : convention de financement 2021-2023**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais a été créée à l'initiative des élus et du Procureur de la République par la commune de Thonon-les-Bains en 2002. Transférée à Thonon Agglomération en 2017, elle emploie 3 agents à temps plein : 1 coordinateur, 1 juriste et 1 agent d'accueil. Le recrutement d'un juriste itinérant est en cours. Environ 14 000 usagers fréquentent chaque année ce service de proximité qui est ouvert à tous, gratuit, anonyme et confidentiel. Il souligne que l'Antenne est co-financée par Thonon Agglomération (151 K€/an), la CCPEVA (40 K€/an), la CCHC (12 K€/an) et le Ministère de la Justice (1,3 K€/an). La convention 2018-2020 étant arrivée à échéance, il fait part de la nécessité de passer une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il précise que la participation initiale est toujours fixée à 1,00 € par habitant mais qu'elle passera à 1,30 € par habitant lorsque l'Antenne aura recruté son nouveau juriste itinérant, sachant que le bureau, lors de sa réunion du 30 juillet 2021, a donné un avis favorable avec une communication amplifiée.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de poursuivre le financement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 et autorise Monsieur le Président à signer la convention nécessaire à ce financement.**

### **3.4 Sentiers thématiques : fixation d'un tarif global**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC propose 6 sentiers "découverte" sur son territoire et qu'elle met à disposition des offices de tourisme et du Palais des Sports de Morzine les livrets (ainsi que des outils pédagogiques pour les groupes mais à la location) pour 5 de ces sentiers afin que ces structures les vendent. Il souligne que la commission « sentiers » a proposé de regrouper tous les livrets fournis par la CCHC afin de vendre un package unique dans toutes les structures, avec un tarif unique, et que le bureau du 6 août 2021 a donné un avis favorable à un kit global mais à un tarif très attractif de 5 € dans un soucis de promotion de l'ensemble du territoire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 5 euros le tarif de ce kit global.**

### **3.5 Sentiers : demande de financement à la Région et au Département pour les travaux de réhabilitation du tour VTT du Mont Chéry**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de réhabilitation du sentier « Tour du Mont-Chéry VTT » sur la commune des Gets pour un montant de 99 931,00 euros HT. Il précise que ce projet est présenté au titre du Plan Tourisme Départemental et Aide aux Équipements d'intérêt Régional Auvergne Rhône-Alpes et présente le plan de financement correspondant :

- Région (40 %) 39 972,40 € HT
- CD74 (40%) 39 972,40 € HT
- CCHC 19 986,20 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement.**

### **3.6 Remplacement d'escalators à Avoriaz : demande de financement à la Région**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de rénovation des 2 escaliers mécaniques publics à Avoriaz pour un montant de 464 923,00 euros HT. Il précise que ce projet est éligible au Contrat Ambition Région II et présente le plan de financement correspondant :

- Région (CAR II) 100 000,00 € HT
- CCHC 364 923,00 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer la demande de financement.**

### **3.7 Création de logements de saisonniers à Saint Jean d'Aulps : demande de financement à la Région et au Département pour les travaux de la phase 2**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC a décidé de construire des logements à destination des travailleurs saisonniers sur la commune de Saint Jean d'Aulps. L'aménagement du site est prévu en deux phases :

- phase 1 : création de 15 logements pour un montant de 1 005 000 € HT,
- phase 2 : création de 9 logements pour un montant de 751 000 € HT.

Il précise que la Région Auvergne Rhône-Alpes finance à hauteur de 400 000 € la phase 1 dont les travaux sont prévus en 2022/2023 et souligne que la phase 2 pourrait également être subventionnée à hauteur de 300 400 €.

Il rappelle également que la phase 1 bénéficie d'une subvention de 45 000 € du Département au titre de l'aide aux projets de logements locaux et/ou innovants et propose de demander une nouvelle subvention de 40 500 € pour la phase 2 (4 500 € par logement).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement.**

### **3.8 Déchets : autorisation au Président de signer des conventions avec les éco-organismes**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que des contrats sont actuellement passés avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de la compétence déchets. Afin de ne pas

systématiquement solliciter le conseil pour le renouvellement de ces conventions, il propose aux membres présents de lui confier le soin de signer directement les nouvelles conventions ou avenants à venir.

Jean-Claude DENNÉ aimerait savoir si la convention actuellement en cours de discussion concernant les déchets de venaison ferait partie de cette délégation. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sont seulement les conventions à passer avec des éco-organismes dont il est question et non cette convention qui serait passée avec les associations de chasse. Jean-Claude MORAND, concernant la possibilité d'accueillir les déchets de venaison en déchèteries, souligne que le sujet sera discuté en commission Déchets le 21 septembre 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer de nouvelles conventions ou des avenants aux conventions en cours avec tous les éco-organismes intervenant dans le cadre de la compétence déchets.**

### **3.9 Fiscalité : possibilité de dégrèvement de la TFPB**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la loi de finances rectificative 2021 permet aux communes et aux EPCI, par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, d'instituer un dégrèvement de la cotisation de la TFPB 2021 pour les locaux utilisés par les établissements :

- ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire de covid-19,
- et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

Pour ce faire, le propriétaire devra demander ce dégrèvement auprès du service des impôts avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et ce dégrèvement ne s'applique pas aux taxes additionnelles de la TFPB (GEMAPI, TEOM, taxe spéciale d'équipement). Les dégrèvements accordés, suite à délibération, sont à la charge de la commune ou de l'EPCI.

Mireille MARTEL s'interroge sur les conséquence d'un dégrèvement accordé par la CCHC mais pas par la commune. Stéphane PUGIN-BRON précise que cela est tout à fait possible et que rien n'oblige les communes à faire de même.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer ce dégrèvement.**

### **3.10 Tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une délibération a été prise le 22 juin 2021 afin de fixer les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et ce pour toutes les types d'hébergement, y compris ceux non présents sur le territoire de la CCHC. A ce titre, un tarif a été fixé à 4,20 € par nuitée pour les palaces. Suite à une erreur de retranscription de ce tarif dans la délibération télétransmise en Préfecture le 9 juillet 2021, il souligne que la délibération initiale a été rectifiée et retransmise en Préfecture le 20 juillet 2021.

Suite à la transmission de cette seconde délibération modifiée, la Préfecture a fait part de ses observations et considère que, même s'il s'agissait d'une erreur matérielle, la nouvelle délibération aurait dû faire apparaître la mention « retire et remplace pour erreur matérielle » et que son numéro aurait dû être modifié. Au regard de ces éléments, et compte-tenu des délais désormais forclos pour pouvoir procéder au retrait puis redélibérer, la Préfecture demande à ce que le conseil communautaire en soit informé et prenne acte que le tarif voté pour la catégorie d'hébergement « palaces » lors de sa séance du 21 juin 2021 était bien de 4,20 € et que ce vote a été mal retranscrit dans la rédaction initiale de la délibération.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte que le tarif voté pour la catégorie d'hébergement « palaces » lors de sa séance du 21 juin 2021 était bien de 4,20 € et que ce vote a été mal retranscrit dans la rédaction initiale de la délibération.**

## **4- Personnel**

### **4.1 Centre de vaccination : création d'emploi non permanents d'agents d'accueil pour accroissement temporaire d'activité**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le centre de vaccination du Haut-Chablais porté par la CCHC poursuit ses activités cet automne. Il rappelle que 8 postes avaient été ouverts jusqu'au 30 septembre et propose d'en recréer 3 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021. Il

précise que ces postes ne seront bien évidemment pourvus que si le service était maintenu sur toute la période (contrats de 1 mois renouvelables mois par mois). Il ajoute que ces postes spécifiquement dédiés au centre de vaccination doivent normalement intégralement être pris en charge par l'État et la Région.

Christophe MUTILLOD tient à remercier Jean-Claude DENNÉ et l'ensemble du personnel pour le travail accompli dans ce centre de vaccination.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces postes.**

#### **4.2 MSP de Saint Jean d'Aulps : prolongation de l'emploi non permanent de secrétaire médical et passation d'une nouvelle convention de prestation de service avec le docteur MOUNIER**

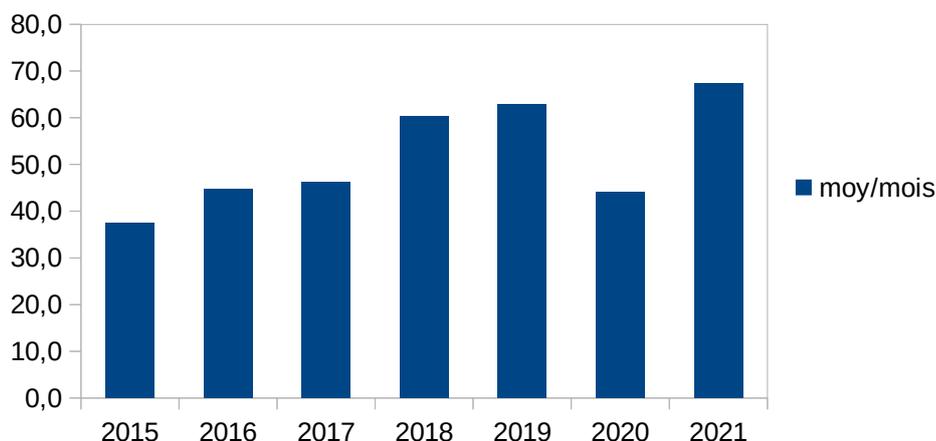
Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, sur demande du Docteur Élodie MOUNIER, sa secrétaire médicale est salariée de la CCHC depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021. Il précise qu'une convention de prestation de service a été passée avec Élodie MOUNIER pour la prise en charge par ses soins des coûts générés. Compte-tenu de l'arrivée du nouveau médecin à la MSP en juin 2021, Élodie MOUNIER sollicite la reconduction pour une troisième période de 6 mois de cette organisation. Il convient donc de poursuivre le poste de secrétaire médicale du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2022 et de signer une nouvelle convention avec Élodie MOUNIER.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi et autorise Monsieur le Président à passer une convention avec Élodie MOUNIER.**

#### **4.3 Urbanisme : création d'un emploi d'assistant instructeur**

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire l'évolution du nombre d'Equivalent PC depuis 2015.

Evolution EqPC 2015-2021



Afin de faire face à cette croissance, il avait été décidé en juin 2021 de faire appel à un cabinet extérieur pour instruire certains dossiers. L'expérience n'étant pas concluante (manque d'expérience des agents du prestataire, dossiers instruits de manière incomplète, coût élevé,...), il est proposé de créer un second emploi d'assistant au service instructeur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le service urbanisme sera alors composé d'un directeur, de deux instructeurs et de deux assistants.

Yannick TRABICHET souligne qu'au delà de l'augmentation du nombre de demandes à traiter, c'est surtout la complexité croissante des dossiers déposés qui est importante. Elle estime que certaines tâches devraient pouvoir être faites dans les communes plutôt qu'à la CCHC, notamment l'accueil des pétitionnaires pour les demandes de zonage. Elle se dit également prête à envisager de ne recourir aux services de la secrétaire itinérante qu'une journée par semaine (au lieu de deux) si la commune arrive à recruter une autre personne en PEC (recrutement en cours) et si c'est pour que Violaine CARILLON rejoigne le service urbanisme de la CCHC sur cette journée disponible.

Christophe MUTILLOD estime que le règlement du PLUi-H est fait de telle façon que les instructrices vont avoir encore plus de travail une fois le PLUi-H approuvé.

Jean-Claude DENNÉ tient à faire part de sa surprise quand il a appris que le poste proposé ce soir allait être pourvu par un agent de sa commune. Stéphane PUGIN-BRON précise que la CCHC n'a en aucun cas été la démarcher. *Suite à la réunion, l'agent de Montriond qui avait été retenu sur ce poste a finalement retiré sur sa candidature et restera à Montriond.*

Jean-François MENOUD comprend que le service urbanisme de la CCHC est très sollicité et que les instructrices ont beaucoup de travail. Il remarque qu'on a souvent l'impression d'être dans l'urgence au niveau des recrutements à la CCHC. Il estime qu'il faudrait se poser et voir comment on souhaite fonctionner pour l'avenir. Yannick TRABICHET le rejoint sur ce point et c'est justement pour cette raison qu'il faut réfléchir la place de chacun, notamment entre la CCHC et les communes. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'actuellement l'ensemble des collectivités connaissent de grosses difficultés de recrutement.

Christophe MUTILLOD souligne que lors de la mise en place du service instructeur, les élus souhaitaient que les pétitionnaires locaux puissent venir voir le service. Peut-être que ce n'est plus possible, mais c'était un plus, de même que de répondre sous 10 jours sur la complétude des dossiers.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce second poste d'assistant au service instructeur.**

#### **4.4 Accueil de stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que les services de la CCHC accueille régulièrement des stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur. Afin de pas solliciter systématiquement le conseil communautaire, il propose de prendre une délibération qui autorise le Président à signer toutes les conventions de stages à venir.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions de stages à venir.**

#### **4.5 Création d'emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité**

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, comme chaque année, il convient de prolonger les contrats des agents du services sentiers. Pour ce faire, il propose de créer les postes suivants :

- 2 postes du 6 octobre au 30 novembre 2021,
- 1 poste du 26 octobre au 30 novembre 2021,
- 3 postes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.

Il précise que ces postes sont prévus au budget 2021. Toutefois, ils ne seront réellement pourvus que si le travail le nécessite et si la météo le permet.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces postes.**

#### **4.6 Mise à disposition de Sandra GALLAY au profit de la commune de Morzine**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une convention avait été passée avec la commune de Morzine pour mettre à sa disposition Sandra GALLAY pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021. Cette mise à disposition n'ayant pas pu se faire, un avenant à la convention a été passé afin de la décaler sur la période du 20 septembre au 19 décembre 2021.

### **5- Marchés publics**

#### **5.1 MAPA attribués par le Président au vu de sa délégation**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que 3 marchés ont été passés par le Président, au vu de sa délégation, depuis la dernière réunion :

- Diagnostic et plan d'actions du Contrat de Territoire Espace Naturels Sensible
  - Lot 1 – Coordination stratégie Espace naturels
    - Titulaire : AGRESTIS / AGATE / ONF74
    - Montant : 38 920,00 € HT
  - Lot 2 – Stratégie des espaces pastoraux
    - Titulaire : SEA74
  - Montant : 10 915,00 € HT

- Lot 3 – Stratégie Forêt à fort enjeux écologique
  - Titulaire : AGRESTIS / AGATE / ONF74
  - Montant : 13 525,00 € HT
- Lot 4 – Animation de la concertation
  - Titulaire : AGRESTIS / AGATE / ONF74
  - Montant : 10 800,00 € HT
- Rénovation des vestiaires du terrain de Bellevaux
  - Titulaire : Atelier DELERCE Architecture
  - Montant : 45 200,00 € HT
- Aménagement et sécurisation des traversées de Vailly
  - Mission SPS
    - Titulaire : SPS Contrôle
    - Montant : 6 755,40 € HT
  - Mission contrôle technique
    - Titulaire : DEKRA
    - Montant : 9 950,00 € HT

### **5.2 Élaboration du PLUi-H : modification n° 1 du lot n° 2**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, suite à la prolongation du marché d'élaboration du PLUi-H, il convient de revoir la prestation du lot n° 2 (expertise juridique – CDMF) afin d'intégrer les travaux complémentaires portant sur l'assistance aux modalités de concertation, sur les périmètres d'attente et sur l'assistance juridique au second arrêt. Il précise que la CAO qui s'est réunie le 3 septembre 2021 a validé à l'unanimité cette modification :

- Montant initial : 12 825,00 € HT
- Avenant : 3 847,50 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.**

### **5.3 Aménagement et extension de la ZAE du Vernay-Bron : modification n° 1 du lot n° 2**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les services du conseil départemental ont fait part de plusieurs observations sur le projet depuis la consultation :

- modification du type de granulat,
- réadaptation du parking du CERD,
- transformation d'une bordure en muret.

Il souligne que ces évolutions engendrent une incidence financière de 81 617,19 € HT sur le lot n° 1 (Terrassement – Voirie et réseaux – Groupement SDHD / Eurovia), validée en conseil communautaire lors de la réunion du 6 juillet 2021, mais aussi sur le lot n° 2 (Revêtement bitumineux et signalisation – Eurovia) :

- Montant initial : 536 404,88 € HT
- Plus value : 7 961,12 € HT

Il précise que ces surcoûts font l'objet de 2 demandes de subvention de 55 000 € et 5 500 € auprès du conseil départemental.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.**

## **6- Mobilité**

Sophie MUFFAT rappelle que la mobilité douce est une problématique inscrite dans le PLUi-H et que ce projet de plan cyclable est important pour le territoire. Il s'agit d'un projet de longue haleine qui peut faire peur d'un point de vue budgétaire mais dont la réalisation s'étalera à l'échelle d'au moins 2 mandats.

Sandra LARDY, Béatrice TAVERNIER et Élodie LECOCQ présentent le schéma directeur Plan cyclable Haut-Chablais (voir diaporama en annexe).

Sophie COTTET se demande si un phasage a déjà été imaginé. Fabien TROMBERT précise effectivement que plusieurs tronçons ont été identifiés.

Sylvie BOYAT aimerait connaître la différence de coût entre le goudron et le sablé. Fabien TROMBERT indique qu'une voie verte goudronnée coûte environ 3 fois plus cher qu'une voie verte non revêtue.

Maryse GREMAT souligne que c'est un projet ambitieux et qu'il faut faire attention aux finances. Il ne faudrait pas que ce projet empêche la réalisation d'autres projets. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sont justement les compléments d'étude qui permettront de connaître les coûts des tronçons et de prévoir un phasage.

**Le conseil communautaire à l'unanimité,**

- valide le tracé 2 Les Gets – Morzine par la voie impériale,
- valide la poursuite des études et le lancement de la DUP,
- valide le tracé Reyvroz – Vailly – Lullin – Bellevaux,
- valide la poursuite des études et la budgétisation de cette voie verte,
- autorise la transmission du schéma directeur Plan Cyclable Haut-Chablais aux partenaires financiers.

## **7- Foncier**

### **7.1 ZAE du Vernay-Bron : acquisition de terrains pour la contre-allée**

Afin de pouvoir achever la contre-allée, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'acquérir, à l'euro symbolique, des parties de parcelles appartenant à JC2B pour une contenance de 1 108 m<sup>2</sup>.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder à cette acquisition.**

### **7.2 MSP du Brevon : passation d'un avenant au bail signé avec les kinés**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une augmentation du montant du loyer avait été fixé en septembre 2021 dans le bail professionnel passé avec les kinés installés dans la MSP du Brevon. Cette augmentation n'ayant plus lieu d'être, il propose de passer un avenant au bail en cours afin de la supprimer.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.**

## **8- Questions diverses**

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER remarque que des visites des sites culturels du territoire ont été organisées cet été en réunion de bureau et souligne qu'il lui a été refusé de participer à la visite de la Battante le 30 juillet. Fabien TROMBERT souligne que ces visites ont eu lieu en effet en fin de réunion de bureau et qu'il aurait été difficile d'ouvrir ces visites à tous les conseillers communautaires.

Yannick TRABICHET rappelle qu'il avait été envisagé d'organiser un éducteur du conseil communautaire et espère qu'il pourra être prochainement organisé.

**Prochaine réunion** : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 19 octobre 2021 à 18h à Morzine, le mardi 26 octobre 2021 à 18h au Biot, le mardi 23 novembre 2021 à Vailly et le mardi 14 décembre 2021 à 18h à Lullin.

Au Biot, le 20 septembre 2021

Le Président  
Fabien TROMBERT

## 6. MOBILITE

# LE SCHÉMA DIRECTEUR PLAN CYCLABLE DU HAUT-CHABLAIS



# HISTORIQUE

- 2015 : la voie verte « Les Gets-Morzine » est réclamée par les offices de tourisme dans le cadre du programme Espaces Valléens 2015-2020 – question de surfréquentation sur la RD902.
- 2015 : réfection de l'enrobé Les Gets-Morzine – la CCHC sollicite le Conseil Départemental 74 pour aménager une bande cyclable (refus).
- 2017 : rendu de l'étude INDIGGO dédiée à la proposition d'aménagements cyclables à l'échelle du territoire.
- 29 novembre 2019 : Conseil communautaire - présentation du premier tracé de la voie verte Les Gets-Morzine suite aux études menées par cabinet UGUET.
- 2020 : Fabien TROMBERT (en collaboration avec le maire des GETS et Sophie MUFFAT) relance le dossier de voie verte en proposant un nouveau tracé, empruntant la voie impériale.
- 2020-2021 : nouvelles études comparées pour les 2 tracés Les Gets-Morzine.
- 2021 : repérage et premier chiffrage Reyvroz-Bellevaux.



# LES DIVERS AMÉNAGEMENTS

**BANDE CYCLABLE (réservée aux vélos)**



**PISTE CYCLABLE (réservée aux vélos)**



**VOIES VERTES (ouvertes aux piétons, cavaliers et tous types de vélos)**





## 6.1- Le schéma directeur Plan cyclable Haut-Chablais

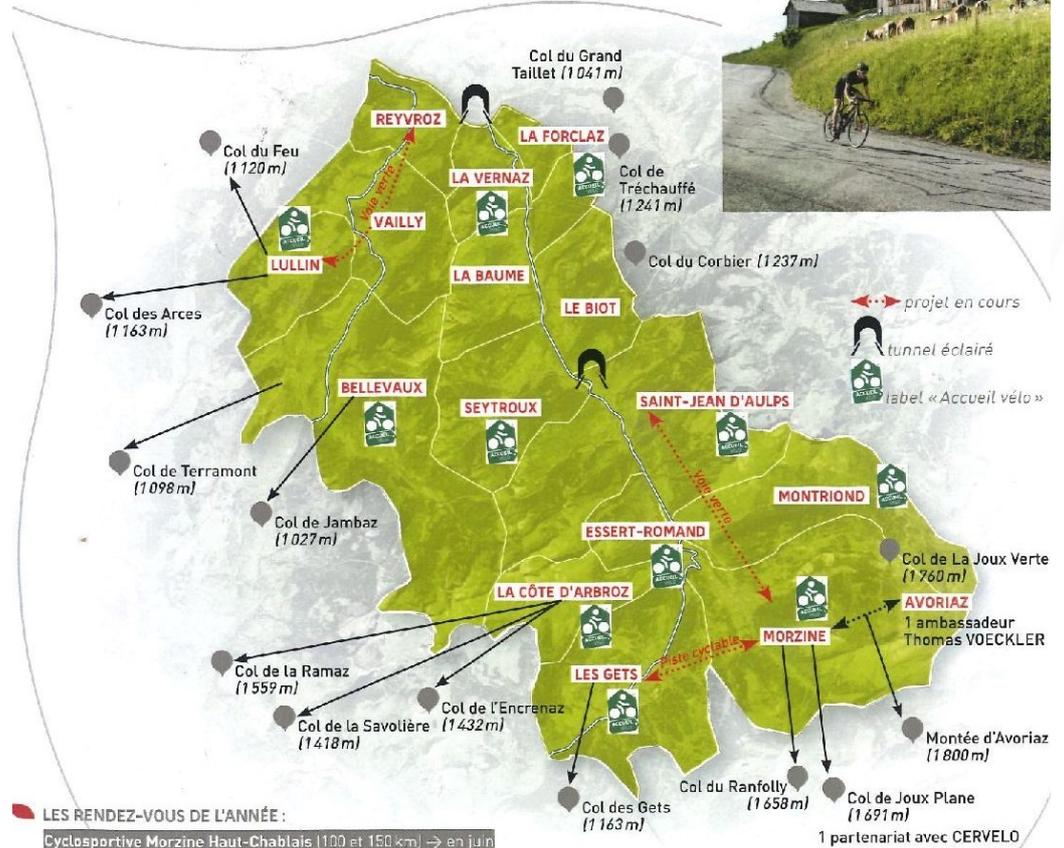
3 CIBLES	VOIES VERTES	CYCLOTOURISME	VTT & VAE
<b>Sites concernés</b>	<b>Liaisons inter-villages</b> Les Gets – Morzine <i>Morzine - La Baume</i> Reyvroz - Bellevaux	Les cols L'accessibilité aux sites touristiques majeurs : <i>Lac de Montriond - ardent</i> <i>Lac de Vallon</i> <i>Mont-Forchat</i> <i>Lac des Mines d'Or</i> ... <b>Les équipements</b> <i>Parking vélos</i>	Les pistes de descente Les liaisons inter-vallées Les parcours VAE Les parcours d'enduro <b>Les équipements</b> <i>Parking vélos</i> <i>Bornes de recharge</i> <i>Stations de lavage</i>
<b>Équipements envisagés</b>	Voie verte goudronnée Voie verte en sablé stabilisé (gravel)	Bande cyclable	Piste, balisage, équipements
<b>Compétence</b>	CCHC	CCHC	Remontées mécaniques Communes
<b>Gestion/animation</b>	Commission Transport & Mobilité CCHC	Étudié dans le cadre du programme Espace Valléen	Étudié dans le cadre du programme Espace Valléen
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	CCHC	CCHC	Remontées mécaniques Communes
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	CD74 (aménagement de pistes cyclables) État Appels à projets	CD74 (aménagement de pistes cyclables) État Appels à projets	Plan Tourisme Espace Valléen (Europe, État, Région)



# 6.1- Le schéma directeur : l'existant « cyclo »



L'OFFRE  
VÉLO DE ROUTE



**LES RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE :**

Cyclo sportive Morzine Haut-Chablais (100 et 160 km) → en juin

Adopte 1 col: Col de Joux Plane → en juillet - Col de la Ramaz → en août

Grimpée Cyclisme Morzine-Avoriaz (14,6 km) → en août

1 partenariat avec CERVELO



Thomas VOECKLER,  
ambassadeur d'Avoriaz

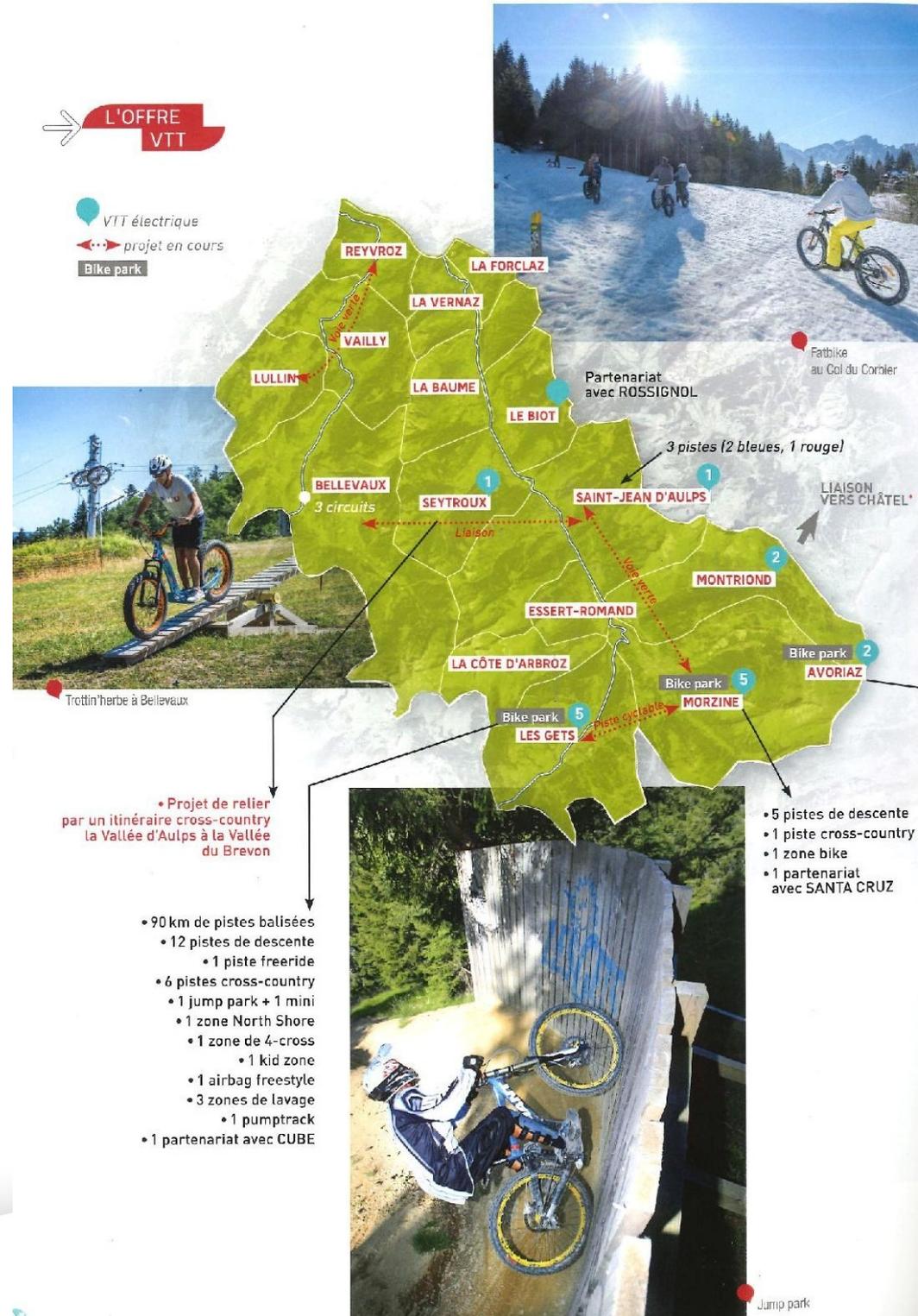




## 6.1- Le schéma directeur : l'existant « VTT/VAE »

### L'OFFRE VTT

- VTT électrique
- projet en cours
- Bike park



• Projet de relier par un itinéraire cross-country la Vallée d'Aulps à la Vallée du Brevon

- 90 km de pistes balisées
- 12 pistes de descente
- 1 piste freeride
- 6 pistes cross-country
- 1 jump park + 1 mini
- 1 zone North Shore
- 1 zone de 4-cross
- 1 kid zone
- 1 airbag freestyle
- 3 zones de lavage
- 1 pumtrack
- 1 partenariat avec CUBE



- 5 pistes de descente
- 1 piste cross-country
- 1 zone bike
- 1 partenariat avec SANTA CRUZ

Jump park



## 6.1- Le schéma directeur : les projets de voies vertes

En cours :

- la voie verte Reyvroz – Bellevaux
- la voie verte Les Gets-Morzine

A venir :

- la voie verte Morzine-La Baume



## **6.2 – LA VOIE VERTE LES GETS-MORZINE**







## 6.2 - La voie verte Les Gets - Morzine

Après la rencontre avec l'EPF 74 sur la faisabilité des 2 projets, il en ressort :

### Scénario 1 :

- problématique du dénivelé : la faisabilité n'est pas envisageable en l'état : une pente de 24 % n'est pas praticable par les usagers sur le tronçon du Chot.

Solution intermédiaire : aménagement d'une passerelle - coût estimé +1 millions€ (acquisition et maintenance onéreuse).

- problématique du foncier :

si la voie verte emprunte un chemin cadastré desservant des parcelles, la loi oblige, si ce dernier est condamné pour l'usage des vélos, à construire un autre chemin pour que les propriétaires puissent continuer à accéder à leur terrain. Coût extrêmement cher.

**Projet à écarter.**



## 6.2 - La voie verte Les Gets - Morzine

### Scénario 2 :

- un projet qui s'inscrit dans la durée car long à mettre en place,
- acquisition des terrains par la mise en place d'une DUP : dossier lourd à monter mais obligatoire pour les parcelles sous couvert d'une indivision, durée 3 ans,
- problématique du rapprochement de la route départementale :  
Si la voie verte est en contre-bas/contre-route, il faut avoir l'accord du département pour déterminer les distances/agencements de sécurité à respecter entre la route et la voie cyclable.
- problématique de la protection des zones humides :  
si le tracé passe par une de ces zones attention compliqué administrativement, peut-être les détourner.
- le coût du géomètre est très élevé.



## 6.2 - La voie verte Les Gets - Morzine

**Scénario 2 par la voie impériale**  
4,2km - voie verte goudronnée  
3m de large



COÛT (hors études, géomètre et foncier)	Total
	4 878 ml
Total	6 941 963,20€
Aléas 15 %	904 785,75€
Prix généraux et phasage (5%)	301 595,25€
Total HT	8 147 344,20€
<b>Total TTC</b>	<b>9 776 813,04€</b>
Prix au ml HT	1 650,13€

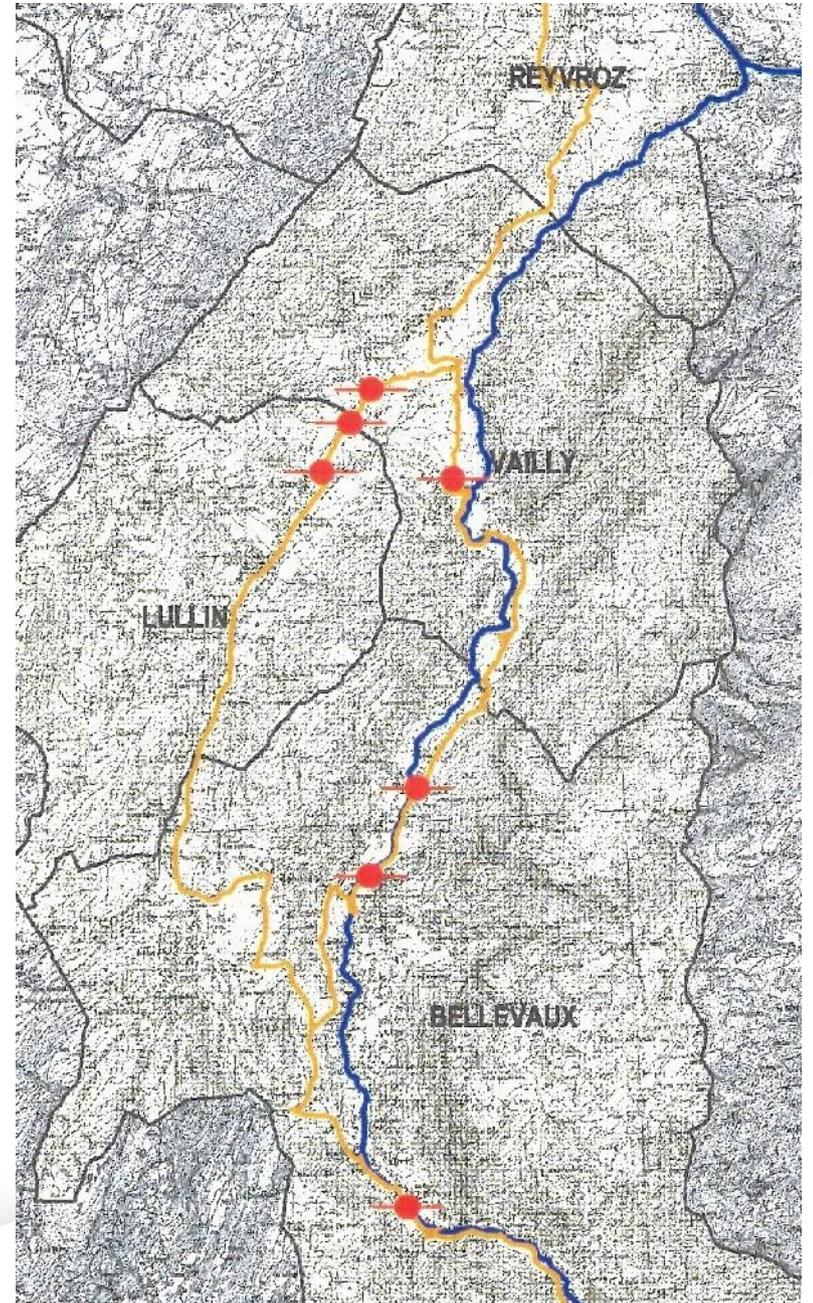
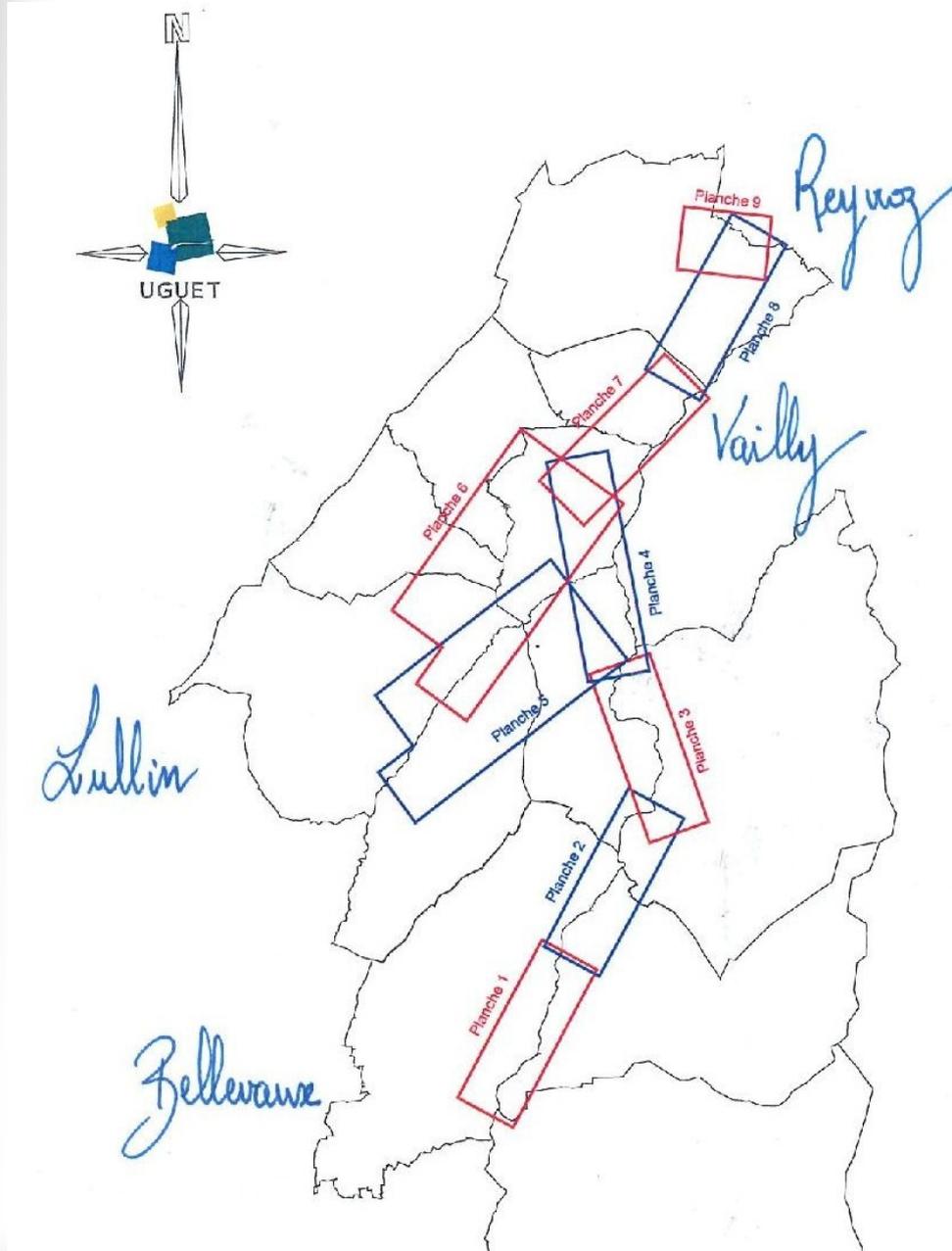


## **6.2 – LA VOIE VERTE**

**REYVROZ – VAILLY- LULLIN - BELLEVAUX**



## 6.2 - La voie verte Reyvroz - Vailly - Lullin - Bellevaux





## 6.2 - La voie verte Reyvroz - Vailly - Lullin - Bellevaux

**Sur le chemin des Chartreux**  
13km - voie verte sablée stabilisée  
2 à 3m de large



COÛT (hors études, géomètre et foncier)	Total
	13 170 ml
Total	4 592 000€
Aléas 15 %	688 000€
Prix généraux et phasage (5%)	230 000€
Total HT	5 511 000€
<b>Total TTC</b>	<b>6 613 000€</b>
Prix au ml HT	502€



## 6.2- Chiffrage des 2 voies vertes

### Les Gets - Morzine

- Scénario 2 - voie impériale
  - 4,2 km
- Voie verte goudronnée
  - 8 147 344,20€ HT
  - **9 776 813,04€ TTC**

### Reyvroz - Vailly - Lullin - Bellevaux

- Chemin des Chartreux
  - 13 km
- Voie verte sablée stabilisée
  - 5 511 000,00€ HT
  - **6 613 000,00€ TTC**



## 6.2 - Conclusion

Il est demandé au Conseil Communautaire de :

- ✓ valider le tracé 2 Les Gets-Morzine par la voie impériale,
- ✓ valider la poursuite des études et le lancement de la DUP,
- ✓ valider le tracé Reyvroz - Vailly - Lullin - Bellevaux,
- ✓ valider la poursuite des études et la budgétisation de cette voie verte,
- ✓ autoriser à transmettre le Schéma Directeur Plan Cyclable Haut-Chablais aux partenaires financiers : Préfet, Région, CD74,
- ✓ autoriser à faire les demandes de financements aux partenaires financiers potentiels.



## 6.3- Financements

3 CIBLES	VOIES VERTES	CYCLOTOURISME	VTT & VAE
<b>Sites concernés</b>	<b>Liaisons inter-villages</b> Les Gets – Morzine <i>Morzine - La Baume</i> Reyvroz - Bellevaux	Les cols L'accessibilité aux sites touristiques majeurs : Lac de Montriond - ardent Lac de Vallon Mont-Forchat Lac des Mines d'Or ... <b>Les équipements</b> Parking vélos	Les pistes de descente Les liaisons inter-vallées Les parcours VAE Les parcours d'enduro <b>Les équipements</b> Parking vélos Bornes de recharge Stations de lavage
<b>Équipements envisagés</b>	Voie verte goudronnée Voie verte en sablé stabilisé (gravel)	Bande cyclable	Piste, balisage, équipements
<b>Compétence</b>	CCHC	CCHC	Remontées mécaniques Communes
<b>Gestion/animation</b>	Commission Transport & Mobilité CCHC	Étudié dans le cadre du programme Espace Valléen	Étudié dans le cadre du programme Espace Valléen
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	CCHC	CCHC	Remontées mécaniques Communes
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	CD74 (aménagement de pistes cyclables) État Appels à projets	CD74 (aménagement de pistes cyclables) État Appels à projets	Plan Tourisme Espace Valléen (Europe, État, Région)